

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINÉ

Compte rendu du Comité Syndical du 12 décembre 2019 - Affichage

COMITÉ SYNDICAL DU 12 décembre 2019

Convocations adressées le 05 décembre 2019

Nombre de délégués titulaires présents 10

Nombre de délégués votants : 12

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Martine BELNOUE, Alain BENARD ; Michel PADONOU ; Michel GILLOT ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ; Jacques JOSELON ; Bernard LORIDO ; Sébastien MARAIS ; Yves MASSOT ; Brigitte PINEAU ; Corinne CHAILLEUX ; Wilfried SCHWARTZ.

Absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND ; Christine BEUZELIN ; Laurent RAYMOND ; Marie-France BEAUFILS ; Bernard PLAT.

Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Michel GILLOT pour Philippe BRIAND ; Corinne CHAILLEUX pour Bernard PLAT.

Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Yves MASSOT de Christophe BOUCHET

Secrétaire de séance : Michel GILLOT

Le Comité syndical débute à 18 heures.

C 19/12/ 01 – ADOPTION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2019

- Monsieur AUGIS, Président, a présenté le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 14 novembre 2019 et l'a soumis à l'approbation du Comité syndical.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 19/12/02 – AUTORISATION DE CONSOMMATION DE CREDITS PAR ANTICIPATION SUR LE BUDGET 2020

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris dans les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2019 est de 26 550 617,84 euros HT desquelles il faut exclure les comptes de dettes e financiers, soit des dépenses réelles d'investissement de 16 704 617,84 euros HT. Conformément aux textes applicables, la hauteur maximale mobilisable est donc de 4 176 154,46 euros HT, soit 25% de 16 704 617,84 euros HT.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater par anticipation au vote du budget, les crédits d'investissement pour l'exercice 2020 tels que ceux qui figurent dans l'annexe jointe à la délibération.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 19/12/03 – TARIFS ET CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DU SERVICE DE LOCATION DE VELOS VELOCITI

- Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver les Conditions Générales de Ventes du service de location de vélos Velociti et d'autoriser la fixation des prix TTC à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 19/12/04 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU REGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

- Des modifications doivent être apportées au règlement du temps de travail du personnel du Syndicat suite aux évolutions réglementaires qui portent sur les facilités d'horaires accordées aux agents à l'occasion de la rentrée scolaire, l'allongement du congé paternité en cas d'hospitalisation de l'enfant à la naissance, les horaires de nuit et les astreintes.
- Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'adopter le règlement du temps de travail modifié.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 19/12/05 – GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

- Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Fondettes, Joué-Lès-Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Tours, Saint-Avertin, La Riche, le Syndicat des Mobilités de Touraine et Tours Métropole Val de Loire concernant les travaux de voirie.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

19/12/06 – ETUDE URBAINE ELARGIE - POLE GARE SAINT PIERRE DES CORPS – CONVENTION D'ETUDE ET DE FINANCEMENT

- Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver le projet de convention d'études et de financement relative à l'étude urbaine élargie portant sur le pôle gare de Saint Pierre des Corps et signée par Tours Métropole Val de Loire, la SNCF, la Région Centre Val de Loire, le Syndicat des mobilités de Touraine et les villes de Saint Pierre des Corps et de Tours.
- L'engagement financier du Syndicat dans le cadre de cette convention est à hauteur de 10% du coût global de l'étude.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 19/12/07 – ACQUISITION D'OPPORTUNITE DE TERRAINS RUE BLAISE PASCAL A TOURS

- Afin de permettre la réalisation de stationnement vélos, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'acquiescer auprès de la SNCF une parcelle CN 222 et le lot de volume 7 assis sur les parcelles CN 98, CN 99, CN 103 et CN 146 moyennant le prix de 190 000 € net vendeur.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 19/12/08 – INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION

Les décisions prises sont les suivantes :

- Signature de la convention listée ci-dessous:
 - Convention constitutive du groupement de commandes pour les prestations de diagnostics phytosanitaires et d'inventaire faunistique du patrimoine arboré

- Signature des arrêtés listés ci-dessous:
 - Arrêté N°2019/14 ayant pour objet la demande d'une subvention pour le financement d'un abri vélo sécurisé sur le territoire de Saint Avertin, dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale
 - Arrêté N°2019/15 ayant pour objet la demande d'une subvention pour le financement d'un abri vélo sécurisé sur le territoire de Tours (Place Velpeau), dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale
 - Arrêté N°2019/16 ayant pour objet la demande d'une subvention pour le financement de quatre abris vélo couverts sur le territoire du Syndicat, dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale
 - Arrêté N°2019/17 ayant pour objet la consignation de 15% de l'évaluation faite par le Directeur départemental des finances publiques dans le cadre de la préemption du 164 rue de la Mairie à La Riche.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

Le Comité s'achève à 19h00.

**Pour extrait conforme et
certification du caractère
exécutoire,**

Le Président,



Frédéric AUGIS